



# MUNI NOUVELLES

*Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!*

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de mai se tiendra le lundi **4 mai 2009** à 19 h 30.

## **DÉCHETS VOLUMINEUX**

La cueillette des déchets volumineux aura lieu le **13 MAI 2009**. Nous rappelons que :

**Sont permis** : les déchets domestiques mesurant plus de 1,5 m de longueur ou dont le poids est supérieur à 25 kg, les meubles et appareils ménagers comme cuisinière, réfrigérateur, téléviseur, laveuse, sècheuse et autres.

**Sont interdits** : les résidus domestiques dangereux (comme la peinture, les solvants, les huiles pour lesquels il y a une collecte spécifique à l'automne au garage municipal), les pneus, les rebuts d'origine agricole (pièces de machineries, morceaux de clôture, etc.), les débris de construction et de démolition.

## **FERMETURE DU SITE D'ENFOUISSEMENT D'ASBESTOS**

Nous vous informons que le site d'enfouissement régional d'Asbestos est maintenant fermé. Si vous voulez vous départir de vos matériaux secs, vous pouvez maintenant allant les porter à l'Éco-centre situé dans le parc industriel de Victoriaville au 350, rue de la Bulstrode. Le numéro de téléphone est le 1-877-758-8378.

Le tarif demandé est de 19,01 \$ le mètre cube incluant les taxes et la redevance.

Les heures d'ouverture pour les particuliers sont :

De la mi-novembre à la mi-avril : le samedi de 9 h à 16 h 15;

De la mi-avril à la mi-novembre : du lundi au samedi de 7 h à 16 h 45.

## **TERRAIN DE JEUX**

Vous trouverez dans cet édition, les informations concernant les activités offertes aux jeunes pour l'été 2009.

Des feuillets d'information vous parviendront également sous peu. **Les inscriptions se feront le samedi 23 mai 2009, de 12 h 30 à 15 h 30 à la salle municipale située au 7 rue Tardif.**

## **RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU**

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

## **VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES**

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

## **PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION**

L'inspecteur en bâtiment, M. Denis Ouellette, n'étant présent que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction ou de rénovation en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes.

## **INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES**

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

## **LICENCES POUR LES CHIENS**

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux

d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

### **MAISONS À VENDRE**

Plusieurs personnes sont référées à la municipalité lorsqu'il s'agit de trouver une maison à vendre. Nous demandons la collaboration des personnes qui désirent vendre leur maison afin que nous maintenions notre liste à jour pour mieux vous servir. De plus, votre maison pourra être identifiée sur la carte des maisons à vendre qui sera accessible sur le site internet de la ville. Il suffit de communiquer au bureau municipal au 819-363-3810, à l'adresse courriel [nhenrichon@kingseyfalls.ca](mailto:nhenrichon@kingseyfalls.ca) ou via le site internet [www.kingseyfalls.ca](http://www.kingseyfalls.ca).

### **CONGÉS FÉRIÉS**

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 18 mai pour la Journée nationale des Patriotes.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE